RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.U.S.O.I.
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : [redacted]
835 311 218 RCS ST DENIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 05 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 05 février,
A 10 heures,

Monsieur Grégory FONTAINE,
Demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A.U.S.O.I.,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social aux activités secondaires suivantes :

- Installation et dépannage des éléments électriques sur les chauffe-eaux électriques,
- Installation et dépannage sur chauffe-eau gaz,
- Installation et dépannage électrique sur chauffe-eau solaire,
- Installation et dépannage sur réseau sanitaire d'eau chaude,
- Création et dépannage sur réseau gaz des cuisines professionnelles,
- Installation et maintenance sur pompe de relevage.
- Divers travaux d'électricité.

Et décide, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL

Il est rajouté la mention suivante :

F.G

« Suivant décision de l'associé unique en date du 05/02/2025, l'objet social de la société a été étendu et est désormais le suivant :

- La réalisation de tous travaux d'étude, d'installation, de réparations et d'entretiens de tous matériels et de tous équipements des espaces de transformations de produits alimentaires ;
- L'achat, la vente, l'importation et l'exportation de toutes marchandises et de tous produits ;
- Installation et dépannage des éléments électriques sur les chauffe-eaux électriques,
- Installation et dépannage sur chauffe-eau gaz,
- Installation et dépannage électrique sur chauffe-eau solaire,
- Installation et dépannage sur réseau sanitaire d'eau chaude,
- Création et dépannage sur réseau gaz des cuisines professionnelles,
- Installation et maintenance sur pompe de relevage.
- Divers travaux d'électricité. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Grégory FONTAINE

